

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Option d'investissement sous-jacente

Epargne vie constante 20

Cette option est proposée au sein du produit **Epargne vie**, contrat d'assurance-vie individuel assuré par Mutex. Vous pouvez contacter l'assureur au 01 46 00 30 30 ou en vous connectant sur le site www.mutex.fr, rubrique « Nous contacter ». L'assureur relève de la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Le présent document vient compléter le Document d'Informations Clés du contrat **Epargne vie**.

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	<p>Le Epargne vie constante 20 est un profil de gestion proposé dans le cadre de la gestion profilée constante et réparti à 80% sur le support en euros et à 20% sur des supports en unités de compte. Dans le cadre de ce profil, Mutex réalloue annuellement l'épargne du souscripteur pour respecter l'allocation cible. Les supports en unités de compte sur lesquels est affectée l'épargne du souscripteur se trouvent sur le Bulletin de souscription.</p>
Objectifs	<p>L'objectif de ce profil est de valoriser l'épargne avec un risque de perte en capital limité sur l'horizon de placement recommandé.</p> <p>Le support en euros donne lieu à des investissements sur les marchés réglementés français et internationaux dans des classes d'actifs tels que les actions (petites, moyennes et grandes capitalisations), les obligations, le monétaire et l'immobilier ; les supports en unités de compte sont essentiellement investis dans des OPC représentant différentes classes d'actifs telles que obligations, actions, monétaires, et autres valeurs mobilières, soumis au droit français.</p> <p>Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement sur ces supports peut entraîner un risque de perte en capital supporté par le souscripteur.</p> <p>Les performances du profil Epargne vie constante 20 dépendent de celles des unités de compte sélectionnées et notamment du niveau d'exposition au risque et de l'horizon de placement recommandé qui leur sont propres.</p> <p>Ce profil prudent présente des risques de pertes faibles et des gains potentiels limités, l'allocation d'actifs étant principalement orientée vers le support en euros.</p>
Durée	<p>L'horizon de détention recommandé du mandat est de 5 ans compte tenu du niveau d'investissement sur les marchés financiers. Votre situation patrimoniale, votre attitude face au risque ainsi que vos attentes ou objectifs d'investissement peuvent conduire à conserver le contrat pendant une durée plus longue.</p> <p>Vous pouvez, à tout moment, modifier le profil de gestion ou opter pour la Gestion sous Mandat ou la Gestion Libre.</p>
Investisseurs de détail visés	<p>Cette option s'adresse à des investisseurs prudents, souhaitant une gestion prudente de leur investissement, sur un horizon de moyen terme, avec un risque de perte de capital limité.</p>

Quels sont les risques, et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le contrat durant 5 ans. Le risque réel pourrait être très différent si vous optiez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce contrat enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du **Epargne vie constante 20** se situent à un niveau entre faible et moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs. Le Fonds de Garanties des Assurances de Personnes (FGAP) est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'autorité de contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose.

Scénarios de performance

Ce tableau ci-dessous montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000€ sur le **Epargne vie constante 20**.

Investissement de 10 000€		1 an	5 ans
Scénarios en cas de survie			
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 037 €	12 159 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	10,37%	3,99%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 249 €	11 389 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	2,49%	2,64%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 769 €	10 352 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-2,31%	-0,69%
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 378 €	9 181 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-6,22%	-1,70%
Scénario en cas de décès			
Garantie plancher	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution de marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur, mais pas les coûts liés au produit **Epargne vie**. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés à l'option elle-même, sur la période de détention recommandée. Les chiffres présentés supposent que vous investissez **10 000 euros**. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Investissement 10 000€ Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (€)	35 €	175 €
Réduction du rendement par an (%)	0,35%	0,35%

Il se peut que la personne qui vous vend ce contrat ou vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre contrat.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,03%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,32%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur l'investissement si le produit surpassé son indice de référence.
	Commissions d'intéréssement	0%	L'incidence des commissions d'intéréssement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un certain taux.

Les coûts présentés sont les coûts internes au **Epargne vie constante 20** et ne tiennent pas compte des coûts du contrat **Epargne vie** au sein duquel est commercialisée cette option.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser par priorité à l'organisme ayant recueilli votre adhésion notamment celles liées aux conditions de distribution, ou à Mutex via l'un des canaux réservés :

- par courrier auprès du Service Qualité Relation Adhérent de MUX : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex
- via le formulaire de contact [mutex.fr/nous-contacter/](https://www.mutex.fr/nous-contacter/)

Vous recevez un accusé de réception sous 10 jours ouvrables maximums et une réponse dans les meilleurs délais. La durée cumulée du délai de traitement de votre réclamation ne peut excéder, sauf circonstances particulières, 2 mois, en respect de la réglementation en vigueur.

Vous avez également la possibilité de solliciter l'avis du médiateur, au terme du processus de traitement des réclamations et en tout état de cause, deux mois après votre première réclamation écrite par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - ou par voie électronique à l'adresse suivante : www.mediation-assurance.org.